

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE

## LE 10 JANVIER 2011

---

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 10 janvier 2011, à 16h00, à l'Hôtel de ville, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS** : Madame Louise David, maire suppléant et messieurs les conseillers Michel St-Pierre, Denis Michaud, Gilles Lambert et Noël Huard.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT** : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

**SONT ABSENTS** : Madame Louisette Langlois, maire et monsieur Robert Smith, conseiller.

---

---

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

#### 110110.001 MISE AUX NORMES DES ARÉNAS – PROLONGATION DU DÉLAI POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE :

- le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

CONSIDÉRANT QUE :

- pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE :

- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, **avant le 12 janvier 2011**, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE :

- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Noël Huard et unanimement résolu que la Ville de Chandler :

- s'engage à terminer les projets de **la liste annexée à la présente résolution** et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte, **pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution**;
- fournisse avec la présente résolution une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés avant le 31 mars 2011 et une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 octobre 2011 **pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution**;
- accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110110.002 DÉMOLITION DE L'ANCIEN CLUB DE L'AGE D'OR DE CHANDLER – APPROBATION DE FACTURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Michel St-Pierre et unanimement résolu d'approuver le paiement de la facture de Duguay Sanitaire Inc, au montant de 21 190.05 \$, toutes taxes incluses, concernant la démolition de l'ancien Club de l'Age d'or de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110110.003 CAMION À BENNE – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé par le directeur général de la Ville de Chandler concernant l'acquisition d'un camion à benne, dépense décrétée par le règlement d'emprunt V-132-2010 qui modifie le règlement V-129-2010;

CONSIDÉRANT que la ville a reçu deux (2) soumissions telles que ci-dessous détaillées ;

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX DE LA SOUMISSION (taxes en sus)</b>
Camion A & R Dubois	88 500 \$
Carl Ford Inc.	104 000 \$

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Camion A & R Dubois;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et résolu d'octroyer le contrat concernant l'acquisition d'un camion à benne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Camion A & R Dubois, au montant de 88 500 \$, taxes en sus. Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **110110.004 RÈGLEMENT V-127-2010 – MODIFICATION**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le 12 avril 2010 le règlement numéro V-127-2010 concernant la rénovation majeure de l'actuelle salle de spectacle connue sous le nom d'auditorium de la polyvalente Mgr Sévigny et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 800 000 \$ à ces fins ;

ATTENDU QU'il y a lieu, compte tenu que la Ville n'est pas propriétaire des lieux concernés par les travaux, de modifier l'article 1 dudit règlement par l'ajout de l'article 1.2 afin d'annexer audit règlement le protocole d'entente et l'addenda à ce protocole intervenu entre la Commission scolaire René-Lévesque, la Ville et Sapinart Inc.;

ATTENDU qu'il y a lieu de se prévaloir de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes et d'adopter la présente résolution compte tenu qu'elle n'a pas pour effet de changer l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmentera pas la charge des contribuables ;

ATTENDU QU'il y a également lieu d'entériner la signature du protocole d'entente et de l'addenda par le maire et le directeur général de la Ville de Chandler ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Noël Huard et résolu de modifier le règlement d'emprunt numéro V-127-2010 de la façon suivante :

1. L'article 1 est modifié par l'ajout du paragraphe 1.2 suivant :
  - 1.2 Le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire René-Lévesque, la Ville de Chandler et Sapinart Inc. signé le 5 décembre 2008 ainsi que l'addenda audit protocole signé le 30 septembre 2010

sont annexés au présent règlement pour en faire partie sous la cote «Annexe C».

Il est également résolu d'entériner la signature de l'addenda au protocole d'entente par le maire et le directeur général, document signé le 30 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110110.005 COMITÉ DU LAC VACHON – DEMANDE DE RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT les avantages de l'aménagement de fontaines sur le Lac Vachon tant sur le plan esthétique qu'environnemental, celles-ci favorisant l'oxygénation du lac.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Noël Huard et unanimement résolu d'appuyer le projet de loterie proposé par le Comité de Mise en Valeur du Lac Vachon, ayant pour finalité le tirage d'une voiture et ce dans le but d'amasser les argents nécessaires pour l'aménagement de ces fontaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110110.006 BÂTIMENT DÉSAFFECTÉ – RUE REHEL**

Reporté.

**110110.007 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Denis Michaud propose la levée de l'assemblée à 16h21.

**VILLE DE CHANDLER**

---

**Louise David,  
Maire suppléant**

---

**Roch Giroux,  
Directeur général**